



SNES-PARIS



Snes-FSU-Paris

S3 de Paris – 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL cedex  
Tél : 01 41 24 80 52 – email : s3par@snes.edu – Site <http://www.paris.snes.edu>

## SOMMAIRE

1. Edito et calendrier.
2. Remise en cause du dialogue social dans la FP. Rapport fusion région.
3. Numéro vert Parcoursup : celui du CIO
4. Formation des enseignants. L'affectation et la gestion de carrière selon Jean-Michel Blanquer.

## Mutations, avancement d'échelon, hors-classe, classe exceptionnelle : le gouvernement attaque nos droits !

Lors du groupe de travail "chantier dialogue social" le 25 mai, le ministère de l'action et des comptes publics a présenté un projet envisageant de réduire drastiquement les champs d'intervention des syndicats lors CAPA (Commissions Administratives Paritaires Académiques) et des CAPN (Commissions Administratives Paritaires Nationales qui statuent sur nos) carrières. Les commissaires paritaires n'auraient plus de regard sur les mutations, sur les avancements d'échelon, sur les changements de grade (hors-classe, classe exceptionnelle)... C'est bien une attaque sans précédent contre nos droits !

Les commissaires paritaires du SNES-FSU représentent tous les collègues et effectue un travail au service de tous. Le projet de suppression des CAPA vise à individualiser les carrières, à renvoyer l'affectation et la gestion de la carrière au chef d'établissement (cf. zoom p. 4).

C'est en CAPA que les commissaires paritaires (représentants élus, le SNES-FSU est majoritaire) font rectifier les nombreuses erreurs de barèmes de mutation.

C'est en CAPA classe exceptionnelle que les commissaires paritaires ont obtenu de l'administration qu'elle propose davantage de femmes que d'hommes, en cohérence avec la réalité de ce qu'ils représentent dans ce corps.

C'est en CAPA que les commissaires paritaires se battent contre l'autoritarisme qui empêche des collègues de passer à la hors-classe.

C'est en CAPA que les commissaires paritaires démontrent que rendre des promotions à la classe exceptionnelle des certifiés non seulement prive des parisiens d'une promotion méritée mais réduit ensuite le nombre de promotions allouées à notre académie, ce qui se vérifie à présent pour la seconde campagne pour le vier 2.

C'est en CAPA que les commissaires paritaires se battent pour défendre et améliorer la classification parisienne des postes spécifiques académiques et se battent contre l'arbitraire des choix opérés par l'administration.

Sous prétexte de simplification, le gouvernement souhaite pouvoir s'affranchir de toutes règles pour les affectations comme pour les promotions. Ce serait la fin de la transparence nécessaire pour éviter toute erreur et toute dérive. Le SNES-FSU lance une campagne pour dénoncer ce projet inacceptable. **Signez et faites signer la pétition lancée par la FSU pour demander le maintien des prérogatives des CAPA, Comité technique Académique (CTA) et Comité Hygiène et Sécurité au Travail (CHS-CT). Et plus que jamais, renouvelez votre confiance en l'action du SNES et de la FSU lors du vote aux prochaines élections professionnelles à l'automne prochain. Voter massivement c'est montrer notre attachement à aux instances paritaires ainsi que leur utilité.**

Nathalie Dehez, Elsa Le Goupil, Laetitia Faivre, Ketty Valcke,  
co-secrétaires générales du SNES-FSU Paris

### Élection à la CAN

Résultats à renvoyer  
au S3 jusqu'au jeudi  
14 juin inclus

### Calcul du nombre d'heures perdues par établissement avec le lycée Blanquer

Outil à retrouver en ligne (transmettre les résultats au S3)

### Carrières

**CAPA mouvement intra :**  
Enseignants: le 8 et le 11  
juin

Phase d'ajustement TZR:  
du 9 au 11 juillet

**CAPA hors classe:**  
CPE 20 juin  
certifiés 28 juin  
Psy-EN 3 juillet

**CAPA classe exceptionnelle:**  
agrégés 19 juin  
CPE 20 juin  
certifiés 29 juin  
Psy-EN 3 juillet



## Remise en cause du dialogue social dans la Fonction publique !

Dans le cadre du chantier « Dialogue social » de la concertation Action Publique 2022, le gouvernement a présenté aujourd'hui aux organisations syndicales représentatives ni plus ni moins qu'un projet de « suppression du paritarisme » afin de faciliter une « déconcentration managériale » de la Fonction publique. C'est inacceptable!!

Ce projet propose la suppression du paritarisme, l'abolition des CAP en ce qui concerne les mutations, l'élargissement des sanctions disciplinaires sans contrôle des recours, la suppression des CAP par corps...

La FSU appelle les agent-es à réagir à cette attaque frontale contre leurs droits.

Elle demande au gouvernement de revenir sur ses intentions et de faire de nouvelles propositions.

**Communiqué de presse FSU, Les Lilas le 25 mai 2018**

## Rapport sur la fusion des académies

Dans un rapport publié le 13 mai, l'Inspection générale de l'éducation nationale fait un bilan de la mise en œuvre des régions académiques créées en 2015, dont elle tire la conclusion qu'il est nécessaire d'aller plus loin. Ce rapport préconise d'arriver à l'horizon 2021 à 13 académies métropolitaines dont la carte se superposerait à celle des 13 nouvelles régions, chaque région académique devant élaborer un projet académique de fusion.

Les précautions des rapporteurs ne masquent pas que l'un des objectifs à terme est de modifier le périmètre de gestion des personnels, en commençant par des "petites régions" comme la Normandie ou les Hauts de France.

Le rôle de l'administration centrale serait recentré sur le pilotage et la conception et « les recteurs [devraient] voir renforcer leurs compétences en matière de gestion de personnels avec la déconcentration au niveau académique de tous les actes de gestion ». La question du mouvement des personnels du second degré et de leur recrutement est clairement identifiée.

Le rapport préconise également de réexaminer la carte des circonscriptions du 1er degré, d'expérimenter de nouvelles formes d'organisation territoriale et d'aborder la question du statut des écoles et de leurs directions. Ce ne sera pas sans conséquence sur la gestion des personnels du premier degré qui perdrait l'expertise de proximité.

Le ministère doit annoncer ses arbitrages pour le début du mois de juin. La FSU intervient pour défendre le modèle académique, contre les fusions envisagées dont elle interroge le sens et la pertinence.

En effet, outre les mutualisations de service et de moyens, et les économies d'échelle ainsi recherchées, cette réorganisation territoriale s'inscrit dans la perspective de donner toujours plus de compétences aux régions pour les inscrire dans le schéma européen. Les inégalités territoriales, l'accompagnement des personnels, les conditions de réussites des élèves sont absentes du rapport. En quoi des académies plus grandes, pouvant atteindre 2 millions d'élèves permettront au système éducatif de mieux remplir son rôle ? La FSU défend que les politiques publiques en matière d'éducation doivent être définies nationalement et les cadres de gestion des personnels rester pilotés concrètement par le ministère. Pour la FSU, la régionalisation de l'éducation, à laquelle la rapport conduit, ne peut mener qu'à davantage d'inégalités dans l'accès des jeunes aux qualifications.

**Communiqué FSU du 16 mai**

## La mobilisation contre la régionalisation de l'orientation continue



Plus de 500 collègues Psy-En se sont réuni-e-s à l'AG du 5 juin à l'appel de l'intersyndicale FSU, CGT, SUD, FO, CFTD, UNSA pour dénoncer la suppression des CIO, le transfert aux régions de l'information à l'orientation, les remises en cause des missions des Psy-En et pour demander une augmentation significative des recrutements permettant une réduction des effectifs pris en charge. Cette AG a aussi été l'occasion de dénoncer Parcoursup. Les collègues ont ensuite rejoint la manifestation en direction du ministère et ont demandé à être reçu-e-s.

## ParcourSup, le seul numéro à contacter : celui du CIO

Depuis le 22 mai le ministère communique sans relâche sur l'accompagnement des élèves et le numéro vert. Contrairement à ce qui est diffusé dans les médias, ce numéro vert de parcoursup n'est autre que le numéro qui renvoie sur le SAIO du rectorat ou le CIO local. Mais le MEN ayant décidé de fermer les CIO, il vaut mieux ne pas montrer qu'ils servent aux élèves et aux parents ! Pourtant les CIO sont les seuls services gratuits et de proximité, ouverts y compris en dehors des heures scolaires, qui suivent et accompagnent la scolarité et l'orientation des élèves.

**Problèmes** avec parcoursup ?

**Questions** sur vos choix ?

**Le seul numéro « vert »,  
c'est celui de votre CIO !**

**N° « Vert »**

Ne renoncez pas à vos ambitions !

**NON ! à la fermeture des CIO**  
de l'Éducation nationale !



Le SNES, pour agir ensemble



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

## Formation des enseignants : prendre la mesure des enjeux

La réponse des ministres à l'interpellation de la Cour des Comptes sur la formation des enseignants semble essentiellement guidée par des préoccupations budgétaires et ne répond pas aux enjeux posés par l'École.

La rationalisation des formations recentrée sur la région académique s'inscrit dans une approche économique qui se traduirait par la fermeture de centres. L'avancement des épreuves d'admissibilité ne peut être en soi une amélioration qualitative de la formation.

Les discussions qui vont s'ouvrir sur le sujet avec le ministère doivent tenir compte de la situation critique dans laquelle se trouvent aujourd'hui la plupart des stagiaires qui ne disposent pas du temps nécessaire à une formation correspondant aux besoins et qui sont trop précocement responsable d'une classe.

Le stage doit être véritablement un élément constitu-

tif de la formation et les stagiaires ne doivent pas être considérés comme moyens d'enseignement ou de remplacement

Il ne saurait être question pour la FSU, de renoncer au statut de fonctionnaire stagiaire et de précariser les enseignants en développant des contrats, ni d'utiliser ces stagiaires comme moyen d'enseignement et de remplacement.

La FSU continuera de porter les exigences d'une formation de qualité répondant aux besoins des enseignants et du système éducatif, requérant pour toutes et tous le niveau master, comportant deux années pleines de formation professionnelle sous statut de fonctionnaire stagiaire avec des stages d'observation et de pratique accompagnée suivis d'une entrée progressive dans le métier.

**Communiqué FSU du 6 juin**

## L'affectation et la gestion de carrière selon Jean-Michel Blanquer

Le Ministre de l'Éducation Nationale a, à plusieurs reprises, fait des déclarations sur sa volonté de renforcer les pouvoirs du chef d'établissement dans la carrière des enseignants, voici quelques extraits :

-Sur les affectations (mutations) :

*"Le système actuel est sans doute trop aveugle et des améliorations devront certainement être apportées dans le futur. Ces dernières devront être cohérentes avec l'ensemble des évolutions souhaitables pour la gestion des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale. Cela suppose une gestion des ressources humaines plus humaine et probablement une vision plus académique, c'est-à-dire plus proche du terrain. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler".* (Jean-Michel Blanquer en audition à l'assemblée nationale en janvier 2018) »

*[...] L'objectif est de mener une gestion des ressources humaines plus humaine, c'est-à-dire plus proche du terrain... Nous devons gérer les équipes au plus près du terrain, ce qui fera l'objet de discussions avec les organisations syndicales au cours des prochains mois",* répond-il au député P. Berta. (Jean-Michel Blanquer en audition à l'assemblée nationale en janvier 2018) »

*" Mon objectif est simple : des établissements avec des équipes unies, partageant un projet éducatif fort. Dans ce cadre, oui, il est logique que le chef d'établissement ait un rôle à jouer en matière de recrutement."* (Août 2018 dans le *Nouvel Observateur*)

*« L'autonomie-responsabilité de l'établissement est un levier majeur du changement qui aurait aussi un impact psychologique en libérant le sens de l'initiative et l'esprit d'équipe. Une capacité, limitée, de recrutement à l'échelle de l'établissement existe déjà avec les « postes à profil », créés à l'échelle du rectorat. On peut envisager une extension de cette formule ou, plus radicalement, un recrutement par l'établissement. »* (Association des journalistes éducation-recherche, septembre 2014)

-Sur le recrutement des enseignants :

Dans "L'école de demain", Jean-Michel Blanquer a prédit que le concours ne sera plus qu'une "habilitation à enseigner..., le recrutement étant de la responsabilité du chef d'établissement".